

# Travail efficace de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre

## Le coût de la vie n'a augmenté que de 7.3 pour cent depuis le début de la guerre et le Canada a été bien approvisionné durant toute l'année 1940

Par M. H. B. McKinnon, président, Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Les gens au Canada sont devenus conscients des expressions "prix" et "coût de la vie" depuis le début de la guerre. Ceci est sans doute une bonne chose parce qu'une opinion publique éveillée et avertie à l'égard des prix, est en elle-même une protection importante contre les augmentations indues — une première ligne de défense contre les débuts insidieux de l'inflation des prix.

Comme question de fait, le coût de la vie, au Canada, a augmenté de façon assez modérée — approximativement 7.3 p. c. au cours des derniers dix-huit mois. Une telle augmentation aurait passé presque inaperçue dans les temps normaux de paix; par exemple, au cours de mois comparables en 1935 et 1937, le coût de la vie augmenta de 8.0 p. c., sans qu'il y eut de perturbation apparente dans la tranquillité d'esprit du public.

Que le coût de la vie au Canada ait augmenté d'une façon aussi modérée malgré la dévalorisation soudaine du dollar canadien, la désorganisation des facilités d'expédition, les hausses énormes dans les taux du fret maritime et dans les coûts de l'assurance contre les risques de guerre et les augmentations importantes des taxes sur plusieurs denrées, est dû pour une large part à la coopération et à l'organisation soignées qui ont rendu possible le maintien d'un mouvement adéquat et sans interruption des approvisionnements vers le marché canadien. A la base de tout travail de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il existe la conviction que si des approvisionnements suffisants sont maintenus sur le marché, si les tendances au monopole sont contrôlées et si on dispose des cas sporadiques de mercantilisme local, des niveaux de prix justes et raisonnables seront maintenus.

### Le travail de la Commission

Notre tâche principale, en 1940, a été de prévenir les pénuries dans la mesure du possible. Afin d'accomplir ceci en face du commerce international de beaucoup restreint et de la demande domestique toujours grandissante due à l'augmentation du revenu national, il a fallu une organisation longue et soignée. Cette organisation comportait des problèmes relatifs à une approximation de nos besoins totaux de différentes denrées telles que le sucre et la laine, de même que des problèmes fortement techniques ayant trait au réglage des cargaisons. Tous ces problèmes doivent être résolus de façon à faire coïncider les saisons de récoltes outre-mer avec la saison de navigation au pays, et le tout se raccordait aux programmes compliqués des ministères britanniques de l'alimentation, des approvisionnements, et de l'expédition.

Dans l'accomplissement de ce travail, nous avons été fortunés de nous procurer les services d'hommes d'affaires canadiens les plus compétents et d'experts techniques. (...)

### Stimuler l'industrie domestique

Les industries des huiles de poisson et de la laine illustrent bien nos efforts pour assurer un approvisionnement adéquat en stimulant l'industrie domestique. Avant la guerre, 75 pour cent de l'huile de foie de morue en usage dans notre pays était importé, et il existait un besoin pressant d'une expansion rapide des facilités de transformation dans les provinces maritimes et l'est du Québec. Un relevé des usines de raffinerie déjà établies et nouvellement développées fut commencé au cours du mois de juillet, la coopération fut encouragée, et, en octobre, le domaine des huiles végétales et animales fut placé sous le contrôle d'un administrateur. Comparativement à une production en 1939 de 56,000 gallons, le rendement d'huile de foie de morue servant comme huile médicale ou comme huile d'alimentation pour bétail et volailles se totalisera cette année par au delà de 200,000 gallons. De même dans l'industrie de la laine, la coopération apportée par l'administrateur de la laine servit à l'établissement à Acton, en Ontario, de la Wool Combing Corporation of Canada Limited, compagnie commanditée par des particuliers, dont la production de "peignés" sauvegardera encore plus nos approvisionnements de laines à la fois militaires et civiles. Grâce à l'introduction d'un système de licences à l'importation et à l'exportation, la Commission a agi de façon à conserver les approvisionnements domestiques disponibles de laines, d'huiles de foies de poisson, de peaux et de cuirs.

### Achats du gouvernement

Dans le cas du sucre et de la laine, il fut considéré sage d'introduire dans une certaine mesure une politique d'achat du gouvernement afin d'assurer non seulement des approvisionnements suffisants à des prix modérés, mais aussi de permettre le maximum de coopération avec le Royaume-Uni dans l'usage des facilités d'expéditions.

Depuis que le Canada a souscrit en septembre dernier au plan du Contrôle du sucre avec le Royaume-Uni, des réserves suffisantes de sucre ont éliminé toute fluctuation importante sur le marché canadien, et la panique à l'achat qui caractérisa la saison de la mise en conserves immédiatement après le début de la guerre, était totalement absente cette année. Dans le syndicat d'achat de l'Empire, les achats sont effectués par le contrôleur du sucre du Royaume-Uni, qui vend à l'administrateur canadien du sucre, lequel à son tour, revend le sucre aux raffineries canadiennes. Les gouvernements concernés s'entendent sur un prix annuel

pour le sucre brut et la seule variation cette année, dans l'agencement du prix de gros canadien fut une augmentation de 35% le cent livre durant le mois de mai, causée par une hausse convenue dans le prix de base payé aux producteurs de sucre coloniaux et australiens.

Un système de contrôle à peu près semblable est exercé relativement à la laine. (...)

### Distribution adéquate

Une distribution adéquate des denrées nécessaires à l'existence et l'absence de conditions tendant à créer un surplus dans une partie du Canada et une rareté dans une autre, ont présenté une nouvelle tâche à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre au cours des derniers douze mois. En même temps qu'une demande industrielle plus élevée de charbon se fit sentir en Ontario et Québec, un besoin plus pressant pour des navires en vue du transport sur l'Atlantique et une rareté de navires pour la route du Saint-Laurent, présentèrent un grave problème au printemps de l'année. Cependant, des ententes furent conclues avec le ministère britannique de la Marine marchande, pour l'usage des deux tiers du nombre des navires normalement affectés à ce trafic. De plus, un système de "voyages à contrats" fut inauguré grâce auquel des frêteurs transatlantiques se dirigeant vers l'Ouest seraient chargés de charbon en Nouvelle-Ecosse, avant de se rendre à Montréal. Par ces deux méthodes, les expéditions par eau, du charbon, furent à peu près les mêmes que celles de l'année précédente.

Les provenances animales présentèrent un problème semblable au cours de l'an dernier. Afin de faire face à une condition de rareté dans l'Est, le Comité des provenances animales de la Commission, institué en février, projeta de faire transporter par eau vers les provinces maritimes, des quantités du surplus de moulées de l'Ouest du Canada. Une augmentation dans l'élevage du porc dans les provinces des Prairies, et les livraisons lentes de gros grains par les cultivateurs, ne permirent pas l'exécution de ce projet sur une grande échelle, mais la Commission collabore actuellement avec la Commission des approvisionnements agricoles, à certaines propositions alternatives en vue de permettre aux régions à l'est des Grands Lacs d'obtenir des moulées à un prix modéré.

### Fixations de prix

La Commission a eu recours à la fixation des prix dans seulement deux cas, en 1940. Dans les régions où une expansion militaire ou d'industries de guerre avait causé un surpeuplement et par la suite une pénurie de logements, les taux des loyers en vigueur au deux janvier 1940, furent fixés comme maximum pour tout logement, sauf dans le cas où les locataires pouvaient prouver que des circonstances spéciales leur donnaient droit à un revenu additionnel sur leur propriété. Le contrôle des loyers qui fut mis en vigueur dans quinze localités le premier octobre, fut étendu plus tard pour s'appliquer à six régions additionnelles, et d'autres régions sont actuellement sous surveillance. Les appels relatifs à ces circonstances spéciales sont entendus par des Comités locaux des loyers, nommés par l'administrateur pour les régions concernées. Cette politique des loyers devint encore plus efficace grâce à une ordonnance concernant les expulsions, émise le vingt et un novembre, qui donne à tout locataire dans une région contrôlée, sujet cependant à certaines exceptions, le droit de renouveler son bail actuel aux mêmes termes et conditions, pourvu qu'il donne à son locateur un avis adéquat et approprié de son intention de renouveler.

Une ordonnance temporaire de fixation de prix, laquelle le trois août immobilisa le prix de la farine et du pain aux prix en vigueur le vingt-trois juillet, et qui résulta d'une menace d'augmentation des prix du pain à la suite de l'imposition, par le parlement, d'une taxe sur la transformation du blé équivalant à 70c sur le baril de farine, fut abrogée le six septembre. (...)

### Examen de toutes les plaintes

Bien que la Commission ait enquêté avec diligence sur toute plainte de mercantilisme et d'accaparement de vivres reçue durant les derniers 12 mois, elle a maintenu son désir d'atteindre ses buts par d'autres moyens que celui du recours à la loi. A la suite de l'augmentation variant de \$1.50 à \$1.90 par tonne de combustible domestique et causée par la prime sur la monnaie américaine, des prix plus élevés aux mines américaines, et l'incidence de la taxe de guerre relative au change de 10 pour cent des plaintes nombreuses furent reçues ayant trait aux prix du charbon. Des enquêtes furent instituées à Windsor, Winnipeg, Fort-William et Port-Arthur. Dans ces deux dernières municipalités, on s'aperçut que les marges de profit des marchands étaient trop élevées et qu'il y avait évidence de collusion dans l'établissement des prix. Une conférence avec le commissaire de la Loi des enquêtes sur les coalitions eut pour résultat l'abandon par les commerçants, de leur entente quant aux prix et des réductions importantes dans les prix du charbon s'ensuivirent immédiatement.

### Coopération avec le Royaume-Uni

La coopération avec les contrôles au Royaume-Uni de l'alimentation, de l'approvisionnement et de l'expédition n'a pas cessé d'être un facteur important dans la politique de régie. La coopération dans les questions de la laine, du sucre et des peaux et cuirs, a déjà été mentionnée. Ce fut la mise sur le marché au Canada de quelque

120,000 tonnes de charbon britannique "réfugié" qui illustre le mieux cette collaboration. A la période de la chute du gouvernement français, 34 navires britanniques transportant du charbon, se trouvaient dans les eaux françaises et en danger immédiat d'être capturés. Ayant reçu le commandement de se rendre au Canada et d'échanger là leur cargaison pour des chargements de retour vers le Royaume-Uni, tous les navires, à l'exception d'un seul accomplirent la traversée hasardeuse. Une grande quantité de charbon et du coke qu'ils transportaient n'était pas du type en usage au Canada, mais le tout évalué à au delà de \$900,000 fut mis avec succès sur le marché au Dominion, grâce à la collaboration du commerce.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a cherché en tout temps à coopérer avec les autres ministères du gouvernement.

Au mois de juin, le Parlement chargea la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de la responsabilité de prévenir des hausses excessives de prix, résultant de l'imposition de la taxe de guerre relative au change de 10%, et, au mois de septembre, une tâche semblable lui fut assignée à l'égard des nouvelles taxes d'accise et des restrictions à l'importation, provenant du budget du 2 décembre.

Dans chaque cas la Commission a insisté sur le fait qu'il ne doit pas y avoir d'accumulation des majorations à la suite de l'imposition des taxes et comme résultat des enquêtes conduites par ses vérificateurs dans la structure du prix de plus de quatre vingt items affectés par la taxe de guerre relative au change, les cédules de prix ont été révisées, établissant une baisse dans environ cinquante cas, permettant ainsi au public de réaliser des épargnes considérables.